



COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Février 2020

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, BERNARD, COLLIGNON, GENCO, BEUGUEHO, BERTRAND

Mmes CABIROL, WEBER, THIRIAT, COLLADO, MELIANI GEOFFROY

Absents ayant donné procuration : MEYER pouvoir à BERNARD

Absents : LEDUC, CORBIER

Secrétaire de séance : Mm Eliane CABIROL

1) **Subvention scolaire 2019/2020**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conserver la ligne de conduite concernant l'attribution des subventions. Il rappelle ainsi que les subventions pour l'année scolaire 2018/2019 étaient de :

- Classe : 500 € par classe
- Sorties et voyages : 31.50 € par enfant

Le conseil municipal, après délibération,

- Approuve les propositions
- Autorise monsieur le Maire à verser les subventions aux écoles pour l'année scolaire 2019/2020.

Vote : 9 Pour ; 3 contre ; 0 abstention

2) **Convention périscolaire**

Monsieur le Maire présente la convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion du périscolaire entre les communes de Jury et Mécleuves et la MJC de Jury pour la période 2020-2023.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité des voix :

- Accepte la convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion du périscolaire entre les communes de Jury, Mécleuves et la MJC de Jury, telle que présentée en annexe.



3) Remboursement caution appartement : Autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lorsque le budget primitif n'est pas voté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise : « ...l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Compte tenu que le budget primitif n'est pas encore adopté et le sera tardivement en raison des élections municipales, et afin de permettre la restitution du chèque de caution du locataire de l'appartement situé au 2 rue de la Fontaine Romaine à Mécleuves,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix :

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement de la dépense d'investissement dont l'affectation est la suivante :
Chapitre 16 - Article 165 : dépôts et cautionnement reçus - 450 €

4) Devis sol de l'école

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des devis reçus concernant la fourniture et pose de sol PVC pour l'école du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le devis de la société DEBRA pour un montant de 20 679,50 € H.T.
- Autorise le Maire à procéder aux travaux de réfection du sol de l'école.

5) Devis voiture Jumpy

Tel qu'annoncé lors de l'établissement du Budget Primitif 2019,

Le Maire informe le conseil municipal de l'achat d'un véhicule JUMPY au prix de 9 000 € H.T.

6) Devis rideau de scène

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du devis reçu de la société Teksas concernant l'achat et l'installation d'un rideau de scène au FSE du Lanceumont pour un montant de 1 805,20 € H.T

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- Approuve le devis de la société Teksas pour un montant de 1 805,20 € H.T.
- Donne tout pouvoir au Maire pour procéder à l'installation du rideau de scène au FSE



7) Devis défibrillateur

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des devis reçus concernant l'achat d'un défibrillateur.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le devis de la société MEFRAN COLLECTIVITES pour un montant de 1 550 € H.T avec souscription d'un contrat de maintenance annuel d'un montant de 184 € H.T.
- Autorise le Maire à procéder à l'installation d'un défibrillateur au FSE du Lanceumont.

8) Départ retraite

Après de nombreuses années passées à travailler dans la commune de Mécleuves,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- D'offrir une carte cadeau d'un montant de 500 € à l'agent technique à l'occasion de son départ à la retraite afin de la remercier pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune.
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette décision.
- D'imputer cette dépense au compte 6232 Fêtes et Cérémonies